



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 MARS 2024

Délibération n° 011/2024

Objet : Adoption du tableau des effectifs

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 21 représentant 21 voix
Nombre de membres ayant pris part à la délibération	: 12 représentant 12 voix

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à quatorze heures trente, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du quinze mars, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Michel GROS.

Il examine le point n°5 de l'ordre du jour, visé en objet.

DELEGUES DES EPCI :

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

A DECANIS – O HOFFMANN – M GROS – J PAUL – F PERO – JL BONNET – G FERRANTE – JL LAUMAILLER

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

H PHILIBERT –N BREMOND – L MEAUME – C VENTURINO-GABELLE

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L115-1 à L115-6 et L421-6 à L421-8 du Code Général de la Fonction Publique portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu les articles L332-24 à L332-26 du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

LE COMITE SYNDICAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs et des emplois présenté ci-dessous :

Grade	Catégorie	Emplois budgétaires		Durée hebdomadaire du poste	Intitulé du poste	Postes vacants	Postes pourvus (titulaires, stagiaires, contractuels)	Statut
		Emploi permanent	Emploi non permanent (contrat de projet)					
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Attaché principal	A	1		TC	Chef(fe) de projet SCoT	1	0	
Attaché	A	1		TC	Chargé(e) de mission Natura 2000	1	0	
Attaché	A		2	TC	Animateur(trice)/gestionnaire LEADER	0	2	Contractuel
Attaché	A		1	TC	Chargé(e) de mission climat air énergie	0	1	Contractuel
Attaché, ou rédacteur 1ère ou 2e classe, rédacteur	A ou B	1		TC	Responsable admi et financier	1	0	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1		TC	Chargé(e) de mission LEADER	0	1	Titulaire
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1		TC	Responsable finances/comptabilité	0	1	Titulaire
Adjoint administratif	C	1		TC	Assistant(e) de direction	1	0	
Adjoint administratif, adjoint adm 2 ^e classe, adjoint adm 1 ^{ère} classe	C	1		TC	Agent administratif polyvalent	1	0	
Total		7	3			5	5	



FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieur principal	A	1		TC	Directeur(trice)	0	1	Titulaire
Ingénieur principal	A	1		TC	Chef(fe) de projet PCAET	0	1	Titulaire
Ingénieur principal	A	1		TC	Chef(fe) de projet SCoT	0	1	Titulaire
Technicien	B		1	TC	Chargé(e) de mission Natura 2000	0	1	Contractuel
TOTAL		3	1			0	4	
FILIERE CULTURELLE								
Attaché de conservation du patrimoine	A	1		TC	Chef(fe) de projet PAH	0	1	Titulaire
Attaché de conservation du patrimoine	A	1		TC	Chargé(e) de mission inventaire	0	1	Stagiaire
TOTAL		2				0	2	
TOTAL		12	4			5	11	

- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont prévus au BP 2024.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte



Michel GROS